

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N° 036
13 février 2024**

PROCÈS-VERBAL de la trente-sixième (36^e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 13 février 2024, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes (*Immeuble Saint-Frédéric*), salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

M^{me} Myriam Vigneault, représentant des parents – District 1 (P)
M^{me} Annie Boileau, représentante des parents – District 2 (P)
M^{me} Karen Lamothe, représentante des parents – District 3 (P)
POSTE VACANT, représentant des parents – District 4
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 5 (P)

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement (P)
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement (P)
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant (P)
M^{me} Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel (P)
M^{me} Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien (P)
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement (P)
(*Sans droit de vote*)

Membres représentant la communauté :

M^{me} Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (P)
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (P)
VACANT, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (P)
M. Frédéric Jutras Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans (P)

PRÉSENCES : 14
ABSENCES : 00
TOTAL : 14

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. MOT DE BIENVENUE

2. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

➤ Points de l'agenda de consentement

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 12 décembre 2023 (No 35)

6.2 Modification du cadre organisationnel 2024-2025

6.2.1 Territoire pédagogique

6.2.2 Acte d'établissement

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 Amendement à l'Entente locale visant le personnel enseignant

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 Rapport des comités

8.1.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

8.1.2 Rapport du comité de vérification

8.1.3 Rapport du comité des ressources humaines

8.1.4 Rapport du comité consultatif du transport

9. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

9.1 Prochain atelier :
Mardi, 30 avril 2024, 18h00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 30 avril 2024, 19h30

Levée de la séance

**Évaluation de la rencontre par les membres du conseil d'administration
(Sortie du directeur général et du secrétaire général)**

RÉSOLUTION CA : 3011 / 2024

Il est proposé par M^{me} Nancy Robitaille et appuyé par M. Martin Dupont d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

N/A

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

M. Lucien Maltais aborde des éléments suivants lors de la présentation de son rapport :

- Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite
- Suivi des chantiers et dossiers
- Situations particulières et autres rencontres

Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite :

- Suivi du plan d'action déposé en atelier
- Élaboration des projets éducatifs des établissements (secondaire, FGA, FP)
- Statistiques sur la diplomation à venir
- Premières journées de formation sur l'inclusion scolaire avec les gestionnaires
- Fin des premières rencontres de supervision et début de la 2^e rencontre
- Communautés d'apprentissage

Suivi des chantiers et dossiers

- Négociations
- Approche B.E.C.
- Portes ouvertes
- École E
- Demandes d'ajouts d'espace
 - Classes temporaires à l'école Saint-Étienne
 - Rencontres avec le conseil municipal de Drummondville
 - Lettres aux municipalités

Situations particulières et autres rencontres

- Table des DG
- Forum MEQ-DG
- CA du CPNCF
- CA extraordinaire de l'ADGSQ
- Comité MEQ-Partenaires
- Consortium Formation-Énergie-QC
- Offensive construction
- Consortium Formation-Énergie Mauricie – CQC
- Rencontre de nos associations de cadre pour ajuster les politiques de gestion
- Plan de rattrapage
- Journée nationale du projet CAR
- Rencontre pour le PL23 (FCSSQ et ADGSQ)

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SUIVANT:

- Séance ordinaire du 12 décembre 2023 (No 35)

6.2 MODIFICATION DU CADRE ORGANISATIONNEL

6.2.1 TERRITOIRES PÉDAGOGIQUES **(Service des ressources éducatives aux jeunes)**

Le SREJ a dû effectuer une modification pour le cadre organisationnel 2024-2025 à la section Territoires pédagogiques qui a été adopté lors de la séance du conseil d'administration du 12 décembre 2023 pour l'élément suivant :

Modification de la description du territoire pédagogique de l'école Marie-Rivier pour refléter la répartition proposée lors de la consultation sur l'offre de services au secondaire. L'application Mon école de quartier et la carte du territoire de l'école sont conformes, mais une partie du texte du cadre organisationnel de ce territoire ne correspond pas au visuel. La modification a été apportée.

RÉSOLUTION C.A. : 3012 / 2024

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes a procédé à l'adoption du cadre organisationnel 2024-2025 le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les modifications requises ont été apportées dans le cadre organisationnel afin de refléter la carte du territoire pédagogique de l'école concernée;

Il est proposé de modifier le cadre organisationnel 2024-2025 et d'adopter le territoire pédagogique de l'école Marie-Rivier tel que présenté dans le document Cadre organisationnel 2024-2025 du Centre de services scolaire des Chênes, document joint et faisant partie du présent procès-verbal.

6.2.2 MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024 POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU

Le SREJ doit modifier le cadre organisationnel qui a été adopté le 13 décembre 2022 dans la section « *actes d'établissement 2023-2024* » puisque le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau dispensera des services éducatifs dans un nouvel immeuble à compter de janvier 2024 pour l'année scolaire en cours. L'immeuble ne figure pas dans la version adoptée.

RÉSOLUTION C.A : 3012 / 2024

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes a procédé à l'adoption du cadre organisationnel 2023-2024 le 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau dispensera des cours dans un nouvel immeuble à compter de janvier 2024 pour de l'année scolaire 2023-2024;

CONSIDÉRANT que la section « *actes d'établissement 2023-2024* » du cadre organisationnel doit être modifiée en conséquence pour le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau;

Il est proposé de modifier le cadre organisationnel 2023-2024 et d'inclure le nouveau code d'immeuble pour le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau.

Sur proposition de Mme Isabelle Meilleur appuyé par M. Bernard Gagnon, il est résolu d'adopter sous le numéro de **résolution C.A. : 3012 / 2024**, les items à l'agenda de consentement :

- Séance ordinaire du 12 décembre 2023 (No 35)
- Modification au cadre organisationnel – territoire pédagogique de Marie-Rivier
- Modification au cadre organisationnel – acte d'établissement du CFP Paul-Rousseau

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 AMENDEMENT À L'ENTENTE NATIONALE VISANT LE PERSONNEL ENSEIGNANT (Services des ressources humaines)

Actuellement, l'Entente locale visant le personnel enseignant prévoit l'adoption d'un calendrier scolaire, après entente, avant le 1^{er} mai de chaque année.

Cette perspective ne donnant pas le temps nécessaire à une planification des différents acteurs, notamment des parents, un mandat fut donné, lors de la dernière négociation locale, afin de trouver un terrain d'entente sur la question, sans succès.

Depuis, de nombreuses discussions entre les parties ont permis de convenir d'un texte répondant notamment à cette prérogative.

Ce texte fait l'objet d'une entente de principe entre les parties et vous est soumis pour fins d'approbation et de signature.

RÉSOLUTION : 3013 / 2024

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes détient le pouvoir de signer les conventions collectives locales et les arrangements locaux;

CONSIDÉRANT l'Entente locale entre le Centre de services scolaire des Chênes et le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville en vigueur depuis le 24 mai 2012;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une entente de principe relativement à la modification des textes de la clause 8-4.02 de l'Entente locale;

Il est proposé par Mme Annie Boileau et appuyé par M. Stéphane Guilbert :

- D'amender l'Entente locale entre le Centre de services scolaire des Chênes et le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville en vigueur depuis le 24 mai 2012, en substituant la clause 8-4.02 de l'Entente par celui en Annexe;
- De procéder à la signature de l'amendement;

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Rencontre prévue le 12 mars 2024.

8.1.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Bernard Gagnon résume les points à l'ordre du jour de la rencontre de ce comité. Le SRM a présenté ses priorités en termes de sécurité. Le SRF a abordé les sujets des modifications budgétaires, de la vérification interne dans les écoles et de la rencontre éventuelle avec le VGQ.

8.1.3 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rencontre prévue le 26 février 2024.

8.1.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

N/A

9 PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

- 9.1** Prochain atelier :
Mardi, 30 avril 2024, 18 h 00
- 9.2** Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 30 avril 2024, 19 h 30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour est épuisé, il est proposé par M. Ugo Martin, appuyé par Mme Myriam Vigneault, de lever la séance ordinaire du conseil à 20 h 03.

Le secrétaire général,

La présidente,

Normand Page

Annie Boileau